



Artemis Funds (Lux) – SmartGARP Global Emerging Markets Equity

Identifiant d'entité juridique : 5493003UWC387B8GNF45

Ce document vous fournit des informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un support marketing. Ces informations sont requises par la loi en vertu du Règlement relatif aux informations sur le financement durable (« SFDR ») et des normes techniques réglementaires (« RTS ») associées. Il vous est conseillé de le lire afin de pouvoir prendre une décision éclairée quant à votre investissement.

Résumé

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Le fonds investit principalement dans des actions de sociétés cotées, ayant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans les pays émergents. Le fonds est géré activement.

Le Gestionnaire d'investissement utilise un outil exclusif de sélection d'actions appelé SmartGARP, qui comprend un sous-composant environnemental, social et de gouvernance (ESG) qui vise à capturer l'impact environnemental et social des entreprises ainsi que la qualité de leur gouvernance d'entreprise. Cette sous-composante comprend des mesures d'intensité et d'empreinte carbone, ainsi que des facteurs de durabilité spécifiques à l'industrie et à l'entreprise. Le Gestionnaire d'investissement accorde une attention particulière aux émissions de carbone actuelles et attendues des entreprises, le fonds visant à réduire l'intensité des émissions de carbone sur le long terme (au moins 5 ans). L'intensité des émissions de carbone du fonds est mesurée comme l'intensité moyenne pondérée des émissions du portefeuille de Scope 1 et 2 (tonnes d'équivalent CO2 par million de dollars de ventes).

Le Gestionnaire d'investissement s'intéresse également aux principaux indicateurs d'incidence négative (PAI) répertoriés dans le tableau 1 de l'annexe 1 du RTS SFDR comme appropriés et sous réserve de la disponibilité des données.

Le Gestionnaire d'investissement maintiendra un pourcentage minimum d'au moins 5 % du fonds dans des sociétés considérées comme des investissements durables conformément au cadre d'Artemis à l'échelle de l'entreprise pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du SFDR.

Le Gestionnaire d'investissement met également en œuvre certaines exclusions qui empêchent l'investissement dans des activités spécifiques considérées comme néfastes pour l'environnement ou la société, dont le respect est contrôlé en permanence.

Pour évaluer les caractéristiques environnementales ou sociales des investissements, le Gestionnaire d'investissement utilise plusieurs sources de données, qui comprennent des données qualitatives et quantitatives, y compris des fournisseurs de données tiers, des fournisseurs d'études côté vente, et des études et données d'analyse accessibles publiquement provenant d'organisations telles que des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales et des initiatives à l'échelle de l'industrie. Les entreprises dans lesquelles nous investissons opérant dans des zones géographiques et secteurs variés, sont soumises à différents régimes réglementaires et donc à différents niveaux d'exigences de divulgation quant aux données de durabilité. L'absence et/ou l'incohérence des informations fournies par l'entreprise peuvent limiter les données liées au développement durable dont dispose le gestionnaire d'investissement. En particulier, il peut y avoir un manque de disponibilité des données adéquates pour certaines PAI présentées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du RTS SFDR.



Le fondement du processus d'investissement du fonds est un outil exclusif de sélection d'actions appelé « SmartGARP ». L'approche d'investissement principalement quantitative de SmartGARP signifie que l'engagement auprès des entreprises ne fait pas partie du processus d'investissement du fonds. Toutefois, le Gestionnaire d'investissement exerce son droit de vote lors des réunions lorsqu'il est éligible à le faire.

L'indice de référence du fonds, l'indice MSCI World Emerging Markets, n'a pas été désigné comme indice de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales promues par le fonds.

Le fondement du processus d'investissement du fonds est un outil exclusif de sélection d'actions appelé « SmartGARP ». L'approche d'investissement principalement quantitative de SmartGARP signifie que l'engagement auprès des entreprises ne fait pas partie du processus d'investissement du fonds. Toutefois, le Gestionnaire d'investissement exerce son droit de vote lors des réunions lorsqu'il est éligible à le faire.

L'indice de référence du fonds, l'indice MSCI World Emerging Markets, n'a pas été désigné comme indice de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales promues par le fonds.

Information importante

Avant de prendre toute décision d'investissement finale et pour vous assurer que vous comprenez si ce fonds vous convient, veuillez lire les informations clés pour l'investisseur disponibles avec le prospectus du fonds sur www.artemisfunds.com or www.fundinfo.com

Artemis ne fournit pas de conseils d'investissement portant sur les avantages ou l'adéquation de ses produits, et aucune information fournie ne doit être considérée comme de tels conseils. Artemis fournit uniquement des informations sur ses propres produits et services et ne conseille pas les investisseurs. Si vous avez un doute quant à l'adéquation d'un investissement, vous devriez consulter un conseiller professionnel dûment qualifié.

L'investissement dans un fonds concerne l'acquisition de parts/d'actions du fonds et non des actifs sous-jacents du fonds. Le fonds est un compartiment d'Artemis Funds (Lux) (une « SICAV »). Pour plus d'informations, visitez www.artemisfunds.com/sicav.

Les documents susmentionnés peuvent également être obtenus gratuitement auprès du siège social d'Artemis à Cassini House, 57 St James's Street, Londres, SW1A 1LD et/ou :

- en Autriche, en France et Allemagne : FE fundinfo, 77 Rue du Fossé, 4123 Esch-sur-Alzette, Luxembourg
- au Luxembourg : Northern Trust Global Services SE, 10 Rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange Grand-Duché de Luxembourg
- en Espagne : Allfunds Bank SA, Estafeta, 6, La Moraleja, Complejo Plaza de la Fuente, Alcobendas 28109, Madrid
- en Suisse : RBC Investor Services Bank SA, Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich qui agit en tant que représentant et agent payeur suisse.

Visitez www.artemisfunds.com/glossary pour une explication des conditions d'investissement.

Toutes les études et analyses contenues dans cette communication ont été obtenues par Artemis pour son propre usage. Bien que cette communication soit basée sur des sources d'informations qu'Artemis estime fiables, aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude ou leur exhaustivité.

Toutes les déclarations prospectives sont basées sur les attentes et projections actuelles d'Artemis et peuvent changer sans préavis.

Émis par : au Royaume-Uni, Artemis Investment Management LLP, qui est autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority ; en Allemagne, AI Management (Europe) GmbH ; en Suisse, Artemis Investment Services (Switzerland) GmbH.

Ce document d'informations liées au développement durable est exact au 31 décembre 2023.